

partager des valeurs et des connaissances au sein du Conseil de développement de Haute Mayenne

Le document de base et la synthèse des échanges sont disponibles sur demande (4 + 2 pages).

Les échanges sur la démocratie participative jalonnent la vie interne de notre association.

Le 3 juillet, notre conseil d'administration a exploré les **fondements de notre vocation de démocratie participative**, en les illustrant par certaines de nos expériences.

1. Méthode et illustration (café-échanges)
2. Sens profond de nos actions, valeurs communes
3. Rappel de la vocation de l'association, commentaires
4. Nos fondements : rappel de la loi, bref commentaire

N.B. Dans les citations, c'est nous qui **soulignons**.

1. Notre méthode & un cas concret

- Nous recherchons systématiquement la **dimension collective** : le passage du « je », cas individuel, à « nous » ,
- Nous recherchons le pluralisme, la **diversité** des usagers et des autres acteurs en présence, en s'efforçant de n'oublier personne.
- Pour faire des propositions sur une base solide, il faut des **connaissances** en commun. Cela implique des temps d'information et de formation.



Prenons par exemple le Petit Pégase, un des sujets débattus lors du **premier café-échanges en partenariat avec l'association ACTIVE**, Javron, 10 novembre 2007 : « **mieux vivre ensemble en milieu rural, avec ou sans voiture** » :

Chacun avait en tête, au début, son propre cas et ses questionnements et doléances : constats, anecdotes, besoins satisfaits ou non, incompréhension, ignorance et malentendus.

La **mise en commun** en a fait un **socle de questionnements et doléances communs**. On est passé dans la dimension collective, mais on était encore dans les constats. On courait le risque de prendre ces constats (qui faisaient consensus) pour une vision objective des choses, c'est-à-dire de transformer la vision subjective du groupe en une fausse vérité. Il fallait prendre du recul.

Daniel Lenoir (président de la commission transports du Conseil Général) avait demandé au technicien chargé du Petit Pégase de venir expliquer le fonctionnement de ce service.

Cette **phase d'information** a permis de dissiper les malentendus et d'établir différentes responsabilités : Département, communautés de communes, relais d'information, usagers.

C'est alors qu'il a été possible de **réfléchir de façon constructive** à la façon d'améliorer la situation, qu'il s'agisse des déplacements en général ou du Petit Pégase en particulier.

En deux heures il n'était pas question d'arriver à des propositions concrètes sur chaque sujet. Cela demande davantage de connaissances partagées. Cela veut dire qu'**au fil de la réflexion collective, les participants apprennent, se forment**. Cette formation concerne plusieurs domaines (et peut s'effectuer de façon informelle) : **qui décide** quoi et **comment, avec quelles contraintes, quelles priorités, quels moyens** etc.

Mais aussi, il est important de prendre connaissance de ce que les **expériences d'autres territoires** et les **analyses de chercheurs** peuvent nous apporter.

Par ailleurs, le café-échanges est un bon exemple de mobilisation de socioprofessionnels et d'usagers, assez emblématique de nos **efforts pour élargir le cercle de la participation**.

Sa formule a été mise au point avec les bénévoles, qui ont aussi choisi les questions à traiter.

Notre savoir faire se construit avec les participants, au fil des expériences et des échanges.



2. Le sens profond de nos actions, nos valeurs communes

La prospective comme démarche collective de découverte et de changement

Le Conseil de développement doit anticiper, travailler à la fois sur le court, le moyen et le long terme.

« La prospective n'est pas une discipline scientifique. C'est une démarche qui vise à produire des connaissances utiles pour l'ensemble des acteurs au sein de processus de conception, d'innovation et de gouvernance. La prospective s'affirme ainsi comme une **pédagogie de la découverte et du changement** dans un monde complexe ».

« La prospective contribue à l'intelligence partagée de tous les acteurs du processus d'action collective »¹.

L'intelligence collective pour décider

« La décision n'est efficace que si elle est construite et appropriée collectivement. La "bonne décision" n'est pas une décision fondée sur une vérité absolue, celle que détiendrait l'expert et que validerait le politique ; c'est une décision qui est esquissée, mûrie, formulée au cours de processus d'apprentissage mutuel, d'écoute et de respect qui permettent l'émergence d'une "vérité" porteuse de sens, faite de savoirs collectifs (ceux des scientifiques et ceux de l'expérience), détenus par des femmes et des hommes de tous âges qui mettent quotidiennement en œuvre leurs connaissances pour vivre, créer, aider, établir des relations avec d'autres.

Cette intelligence collective, nécessaire à la décision et à l'action publiques, n'est pas seulement la somme d'intelligences individuelles. Elle se crée dans le rapport à l'autre, par le rapport à l'autre. Il n'y a donc pas d'intelligence collective sans "être collectif" et sans "agir ensemble". (...)

Agir ensemble et savoir ensemble fondent le vivre ensemble dans une démocratie »².

3. Notre vocation : rappel de l'objet de notre association et commentaires



L'association a pour objet : extrait de nos statuts

- De fédérer les habitants et les acteurs locaux des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, dans le but de promouvoir une approche de développement global et durable du territoire, notamment par le travail en ateliers et l'actualisation du projet de territoire.
- D'être force de proposition aux instances du Pays pour des actions cohérentes en référence à la Charte de Pays,
- D'évaluer le projet de territoire et sa mise en œuvre,
- De travailler sur la mobilisation en lien avec les habitants dans le cadre de la loi,
- D'avoir le souci de s'ouvrir à la population, aux nouveaux porteurs de projets,
- De mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à ces objectifs (études...).

¹ Edith Heurgon, article d'ouverture de l'ouvrage collectif *Des « nous » et des « je » qui inventent la cité, colloque de Cerisy – Prospective du Présent*, 2002. Editions de l'Aube, 2003, p. 21 & p. 25.

² Josée Landrieu, « Formes plurielles de l'agir ensemble : les "nous" inventifs », en introduction au même ouvrage collectif, p. 28-29.

Autrement dit...



○ Nous avons une vocation de dialogue territorial, aussi appelé **médiation territoriale** : il s'agit de contribuer à trouver des dénominateurs communs, des consensus autour de questions parfois délicates (conflits d'intérêt, conflits d'usage etc.), c'est ce qu'a fait le groupe Horizon Bocage.

○ Nous avons mission à encourager constamment le passage de la **dimension individuelle** à la **dimension collective**, c'est-à-dire aider les habitants et les groupes à réfléchir à l'intérêt commun ou général, à prendre du recul par rapport à leur propre situation, bref à adopter un point de vue de citoyen en société, et non d'individu (en société de consommation).

○ Ce passage s'opère de différentes façons et demande de la pédagogie, de la pratique. C'est ce que nous avons fait lors des café-échanges par exemple, et de leur préparation (voir à la fin).

○ « en lien avec les habitants » : pour ne pas se contenter d'un conseil économique et social représentant les « socioprofessionnels ». Ceci implique d'aller au devant des habitants, car le Conseil de développement est bien trop peu connu (au niveau local comme au niveau national) pour qu'ils viennent d'eux-mêmes.

4. Nos fondements : rappel de la loi, bref commentaire

LOADDT, LOI du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire

Art. 25 « Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique.

Le conseil de développement s'organise librement. Il est associé à l'élaboration de la charte de pays. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays.

Le conseil de développement est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement du pays et est associé à l'évaluation de la portée de ces actions ».

La loi laisse donc une grande liberté à chaque territoire. Lors d'une séance précédente nous avons exploré la diversité des formes d'organisation des Conseils de développement : association « loi 1901 » ou instance informelle, collèges....

Pour en savoir plus, consultez-nous.

